

COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Responsable du cours

Christophe Goidin

Chargés des travaux dirigés

**Arnaud Coriton
Christine Varoteaux
Anne Mouillat
Toufik Bourouih
Sofiane Samah**

Contrôle Terminal – Janvier 2016

Durée : 2 heures

Documents autorisés : Plan comptable

Calculatrices autorisées

Nombre de pages du sujet : 8

DOSSIER 1 – OPÉRATIONS COURANTES

Située à Grasse dans les Alpes Maritimes, la parfumerie « **Senteurs épiciées** » fabrique des parfums, cosmétiques et savons dans un cadre respectueux de la tradition.

Toutes les opérations sont soumises au taux normal de TVA. Son exercice comptable coïncide avec l'année civile. La parfumerie tient sa comptabilité dans un journal unique.

La gestionnaire vous confie certaines opérations courantes.

Vous disposez des **ANNEXES 1 à 3** pour traiter ce dossier.

TRAVAIL À FAIRE

1. Définir la réduction qui apparaît sur la facture n°3013 du 16 décembre 2015.
2. Identifier les trois erreurs commises dans l'enregistrement de la facture n°3013 de l'ANNEXE 1.
3. Identifier l'erreur commise dans l'établissement de la facture d'avoir n°A331 de l'ANNEXE 1.
4. Enregistrer, dans l'ordre chronologique, les documents de l'ANNEXE 3.
5. Calculer la TVA à décaisser au titre de novembre 2015 à partir de l'ANNEXE 2.
6. Enregistrer l'écriture constatant la TVA à décaisser de novembre 2015 dans le journal concerné.

DOSSIER 2 - RELATIONS AVEC LA BANQUE

Votre mission consiste ici à suivre les opérations avec le partenaire bancaire, le Crédit Lyonnais, et plus particulièrement les opérations liées à la trésorerie.

TRAVAIL À FAIRE

À partir des ANNEXES 4, 5 et A :

7. Expliquer l'intérêt d'établir un rapprochement bancaire.
8. Le solde du compte 512 « LCL » apparaissant sur le document fourni en annexe 4 est créditeur de 4 853,25 € au 30 novembre 2015. Donner la signification de ce solde.
9. Compléter l'état de rapprochement bancaire présenté en ANNEXE A (à rendre avec la copie).
10. Enregistrer au journal les régularisations liées à l'état de rapprochement au 30 novembre 2015.

DOSSIER 3 – TRAITEMENT DES INVESTISSEMENTS

L'entreprise a réalisé, comme prévu, de nouvelles acquisitions : un bâtiment et une cabine de peinture automatisée. Ces deux immobilisations sont amortissables en linéaire.

Le bâtiment a été mis en service le 15 juillet 2015. Sa structure a une durée de vie de 25 ans ; sa toiture, en panneaux métalliques, a une durée de vie de 10 ans.

La cabine de peinture automatisée a été livrée le 25 juillet 2015. Sa durée d'utilisation estimée est de 5 ans. Un accord a été conclu avec la société EUROPA pour un renouvellement du matériel au bout des 5 ans : la valeur de reprise est de 12 000 euros HT. La date de mise en service de la cabine est le 5 août 2015.

Vous trouverez en ANNEXE 6 les factures correspondant aux opérations réalisées avec les sociétés NORPAC et EUROPA.

TRAVAIL À FAIRE

11. Enregistrer les factures présentées dans l'ANNEXE 6.
12. L'entreprise doit comptabiliser en fin d'exercice les dotations aux amortissements de ses immobilisations :
 - a. définir la notion d'amortissement ;
 - b. citer et définir le principe comptable qui oblige les entreprises à enregistrer des amortissements.
13. Présenter le tableau d'amortissement correspondant à l'acquisition de la cabine de peinture en complétant l'ANNEXE B à rendre avec la copie. Vous détaillerez les calculs sur la copie.
14. Calculer le montant des dotations aux amortissements nécessaires au 31 décembre 2015.
15. Enregistrer les dotations aux amortissements au journal.

DOSSIER 4 – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

On vous confie les travaux d'inventaire concernant des dépréciations d'éléments d'actif. On vous fournit l'ANNEXE 7 et l'ANNEXE C (à rendre avec la copie).

TRAVAIL À FAIRE

16. Compléter le tableau des créances douteuses présenté en ANNEXE C (à rendre avec la copie).
17. Comptabiliser toutes les opérations présentées en ANNEXE 7.
18. Identifier et expliquer le principe comptable justifiant ces enregistrements.

ANNEXE 1 – Documents et enregistrements

SENTEURS ÉPICÉES		Le 16/12/15	
20 Bd Raspail 06130 GRASSE			
Facture n° 3013	Doit	FLAGRANCE 85 rue Picasso 06000 NICE	
	Qté	PU	Montant
Pot crème visage antirides	25	28,00	700,00
Coffret savons parfumés	35	21,00	735,00
Vaporisateur 60 ml capucine	15	53,00	795,00
Montant brut			2 230,00
Remise 8 %			- 178,40
Net commercial			2 051,60
TVA 20 %			410,32
Net à payer			2 461,92

SENTEURS ÉPICÉES		Le 21/12/15	
20 Bd Raspail 06130 GRASSE			
Facture n° A331	Avoir	FLAGRANCE 85 rue Picasso 06000 NICE	
	Qté	PU	Montant
Montant brut			210,00
TVA 20 %			42,00
Net à déduire			252,00

Journal de Senteurs épicées (extrait)

06/12/15			
411004	Flagrance	2 461,62	
709000	RRR accordés	178,40	
445710	TVA collectée		410,32
701000	Facture n° 3013		2 230,00

ANNEXE 2 – Comptes de TVA

Comptes de TVA au 30 novembre 2015

N° comptes	Intitulés	Soldes	
		Débit	Crédit
...
44562	État, TVA sur Immobilisations	1 048,60	
44566	État, TVA déductible sur autres bs	32 540,40	
44567	État, Crédit de TVA	3 050,00	
44571	État, TVA collectée		42 273,60

La déclaration de TVA et le décaissement (chèque n° 5698237) se font le 15 décembre 2015.

ANNEXE 3 – Documents à enregistrer

Ets Olfaque 3 rue du pré 06000 NICE		Le 07/12/15	
		Doit	Senteurs épicées 20 rue Raspail 06130 GRASSE
Facture n° B2474			
	Qté	PU	Montant
Huiles essentielles	200 ml	1,20	240,00
Éthanol 95°	30 l	4,72	141,60
Mimosa synthétique	150 ml	0,70	105,00
Montant brut			486,60
Escompte 2 %			- 9,73
Net financier			476,87
TVA 20 %			95,37
Net à payer			572,24

Talon de chèque



N° 4148562

Date : 12/12/15

Ordre : Olfaque

Montant : 190,11

Objet : règlement
facture B2474

SENTEURS ÉPICÉES 20 Bd Raspail 06130 GRASSE		Le 05/12/15	
		Doit	CE HENNER 6 rue Grandmont 37000 TOURS
Facture n° 3112			
<i>Règlement : sous huitaine</i>		PU	Montant
Eau de parfum « caresse »	20	39,00	780,00
Vaporisateur « beau gosse »	55	35,00	1 925,00
Vaporisateur 60 ml « étoile »	30	53,00	1 590,00
Montant brut			4 295,00
Remise 12 %			- 515,40
Net commercial			3 779,60
TVA 20 %			755,92
Net TTC			4 535,52
Acompte versé à la commande			- 800,00
Net à payer			3 735,52

RINGOT SA expertise comptable	Le 20/12/2015 FACTURE N° V407
Impasse du lavoir	DOIT :
06000 NICE	SENTEURS ÉPICÉES
	20 Bd Raspail
	06130 GRASSE
DESIGNATION	MONTANT
Honoraires (tenue de la comptabilité)	1 349,00
TVA à 20 %	269,80
Net à payer	1 618,80

ANNEXE 4 - Extrait du grand-livre – Compte 512-Banque

Edition Ciel compta

Balance du 01/11/2015 au 30/11/2015

Ecritures validées

DATE	LIBELLÉS	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
01/11/2015	SOLDE INITIAL débiteur	1 250,00		1 250,00
04/11/2015	Chèque n°4456636/ DIRECT8		120,00	1 130,00
07/11/2015	Chèque n° 4456637/FIAT		18 000,00	- 16 870,00
10/11/2015	Prélèvement EDF AZ7898AZE		380,00	- 17 250,00
16/11/2015	Virement interne du CDD	4 500,00		- 12 750,00
22/11/2015	Chèque n° 4456638/ PREVOST		320,00	- 13 070,00
24/11/2015	Chèque 4456639 /Fournisseur DURANT		540,00	- 13 610,00
25/11/2015	Remise CB n°182	8 925,25		- 4 684,75
25/11/2015	Echéance prêt crédit Diac		168,50	- 4 853,25
30/11/2015	SOLDE FINAL	14 675,25	19 528,50	- 4 853,25

ANNEXE 5 – Relevé bancaire réceptionné par l'entreprise



Tva 20 % sur les services bancaires

Compte client

**Senteurs épiciées
20 rue Raspail
06130 GRASSE**

08353 45655 000000896F

Le 5/12/2015

Veillez trouver ci joint votre relevé bancaire pour la période du 05/11/2015 au 03/12/2015, votre conseillère Sophie POIRIER reste à votre disposition pour vous accorder un moment à la gestion de votre compte.

Le service clients.

DATE DE VALEUR	LIBELLÉS	DÉBIT	CRÉDIT	SOLDE
05/11/2015	SOLDE INITIAL créditeur		1 250,00	1 250,00
08/11/2015	Chèque n°4456636	210,00		1 040,00
29/11/2015	Chèque 4456639 DURANT	540,00		500,00
10/11/2015	Prélèvement EDF AZ7898AZE	380,00		120,00
10/11/2015	Virement GESTIONPLUS rouen		3 520,00	3 640,00
11/11/2015	Virement interne CDD		4 500,00	8 140,00
25/11/2015	Échéance prêt Diac	168,50		7 971,50
28/11/2015	Revenus des VMP		89,70	8 061,20
30/11/2015	Gestion du compte (dont TVA 20% soit 1,31 €)	7,88		8 053,32
Le solde de votre compte au 30/11/2015 est de		1 306,38	9 359,70	8 053,32

ANNEXE 6 - Factures

NORPAC		
1, Rue Alphonse LEYDER 93230 ROMAINVILLE		
		doit
Senteurs épicées 20 Bd Raspail 06130 GRASSE		
Fact : FV8954		le 15/07/15
Réf	Désignation	total
BGV22	Bâtiment à usage professionnel	90 000
TGV23	toiture en panneaux métalliques	30 000
	total HT	120 000
	TVA	23 520
	total TTC	143 520
à payer avant le 15/08/2015		

EUROPA		Facture : FV45FR4		
27, route de Jussieu Montpellier		doit :		
		Senteurs épicées 20 Bd Raspail 06130 GRASSE		
conditions de règlement :		le 26/06/2015		
immédiat par chèque bancaire				
Réf	Désignation	Qté	PU	Total
1147	Peinture poudre R 10 I	30	350	10 500,00
P5547	Paillette 5kg	3	145	435,00
total HT				10 935,00
remise				6%
net commercial				10 278,90
TVA				2 014,66
total TTC				12 293,56
acompte versé le 10/05/15				1 000,00
total dû				11 293,56

EUROPA		Facture : HDFRT25		
27, route de Jussieu Montpellier		doit : Senteurs épicées 20 Bd Raspail 06130 GRASSE		
conditions de règlement :		le 25/07/2015		
avant le 15/08/15				
Réf	Désignation	Qté	PU	Total
55874	Cabine peinture autonome transport et installation	1	46000,00 2450,00	46 000,00 2 450,00
total HT				48 450,00
TVA				9 496,20
total TTC				57 946,20
acompte versé le 10/05/15				2 000,00
total dû				55 946,20

ANNEXE 7 – Extrait des opérations d’inventaire de décembre 2015

1. L'analyse des créances a permis d'identifier les créances suivantes :

Nom des clients	Montant de la créance TTC au 31/12/2015	Dépréciations au 31/12 /2014	Situation au 31/12/2015
SA Ducroix	2 520,00	500,00	Perte estimée à 10%
SARL Bobos	8 400,00	800,00	Espoir de récupérer 60%
DÉCORAMA	1 800,00	300,00	Totalement insolvable

2. Cinquante actions « Air Liquide » inscrites dans le compte « Valeurs mobilières de placement », acquises courant novembre 2015 au prix unitaire de 90 €, ont un cours en fin d'exercice de 85 €.

3. Un lot d'extraits de parfums a été réceptionné, mais la facture correspondante n'est pas encore parvenue. Montant estimé 4 500 € TTC.

4. L'entreprise a réglé le 01/12/2015 sa prime d'assurance semestrielle 6000 €.

5. Le 02/11/15, une procédure a été engagée par un client pour un litige concernant une livraison. L'avocat craint que le procès soit perdu et estime les dommages et intérêts à verser à 1 560 €.

ANNEXE B - TABLEAU D'AMORTISSEMENT (à rendre avec la copie)

Cabine de peinture autonome				
Valeur brute :		Durée d'utilisation :		Taux :
Date d'acquisition :		Mode d'amortissement :		
Date de mise en service :		Valeur résiduelle :		
Exercice	Base amortissable	Annuité d'amortissement	Amortissements cumulés	Valeur nette comptable